

FAQ LUEURS D'ESPOIR

Quelles lueurs d'espoir seront documentées en détail ?

La Fondation recueille toutes les lueurs d'espoir pour mieux comprendre où et quels sont les réussites de la vaccination de routine. De plus, pour en apprendre davantage, nous pourrions, au besoin et à notre discrétion, faire le suivi de quelques témoignages—le choix de ces témoignages sera fondé sur des critères pratiques et selon leur pertinence. Il ne s'agit pas d'un concours, mais simplement d'une initiative visant à recueillir des informations accessibles au public sur la vaccination de routine et, dans certains cas, à approfondir les témoignages pour en tirer de plus amples détails.

Quand puis-je m'attendre à recevoir une réponse ?

Les soumissions ne seront pas confirmées, ne feront pas l'objet de réponse, et nous déclinons toute responsabilité pour les soumissions tardives, perdues ou mal adressées. Nous vous conseillons de sauvegarder une copie de votre témoignage avant de le soumettre.

Quels avantages à soumettre un témoignage de lueurs d'espoir ?

Il n'y a pas d'avantages directs à soumettre un témoignage, hormis le fait de savoir que vous contribuez à l'amélioration des systèmes de vaccination.

Comment allez-vous utiliser les témoignages des lueurs d'espoir ?

Chaque témoignage soumis éclairera l'étendue des programmes et les réussites en matière de vaccination de routine. Nous pouvons, à notre discrétion, faire un suivi auprès des répondants afin de vérifier et de nous renseigner sur les soumissions. Ce que nous tirerons de cet appel aux lueurs d'espoir, et de tout suivi subséquent, peut, dans certains cas, être partagé publiquement (à la fois à travers des témoignages individuels et dans leur ensemble), mais ne comprend pas de renseignements personnels identifiables, sauf avec le consentement écrit des sujets et intervenants concernés, à la discrétion de la Fondation et ses Parties Liées.

Les témoignages détaillés peuvent également être diffusés à grande échelle à travers divers médias (p. ex., bulletins, tweets, présentations, articles de blogues, chroniques), avec autorisation écrite préalable et signature d'un communiqué, licence et indemnisation pour la soumission des répondants et parties intéressées concernées.

Qui peut soumettre un témoignage ?

Tout le monde peut soumettre un témoignage, qu'il s'agisse du personnel ou des responsables du Programme Élargi de Vaccination (PEV) d'un pays, des ministères de la Santé ou des partenaires mondiaux. Peu importe qui soumet le témoignage— que vous soumettiez un témoignage sur un programme auquel vous avez participé ou qu'un collègue soumette un témoignage sur vous. Tout témoignage, peu importe qui le soumet, contribuera à éclairer l'étendue des programmes et les réussites en matière de vaccination de routine. Nous sommes intéressés par toutes sortes de témoignages, quel que soit le niveau actuel de documentation ou les méthodes de mesure des résultats, mais nous recherchons des témoignages véridiques qui ne sont ni confidentiels ni exclusifs à quiconque et que vous pouvez et êtes autorisés à partager avec nous.